
CE DOCUMENT EST IMPORTANT ET REQUIERT VOTRE ATTENTION IMMÉDIATE

Cette circulaire (la « Circulaire ») vous est envoyée en tant qu'Actionnaire de HSBC MSCI INDONESIA UCITS ETF, un compartiment de HSBC ETFs plc. Elle est importante et requiert votre attention immédiate. Si vous avez des doutes quelconques quant aux mesures à prendre, veuillez demander conseil à votre courtier, votre conseiller bancaire, votre avocat, votre comptable ou votre conseiller financier indépendant. La présente Circulaire et les changements qu'elle propose n'ont pas été examinés par la Banque centrale d'Irlande (la « Banque centrale ») et il est possible que des modifications soient nécessaires pour satisfaire aux exigences de celle-ci. Les Administrateurs assument la responsabilité des informations contenues dans la présente Circulaire.

HSBC ETFS PLC

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DES ACTIONNAIRES DE
HSBC MSCI INDONESIA UCITS ETF**

Si vous avez vendu ou transféré vos actions dans le Fonds, veuillez transmettre immédiatement la présente Circulaire à l'acheteur ou au bénéficiaire, ou au courtier, représentant de la banque ou autre tiers par l'intermédiaire duquel la vente ou le transfert a été effectué afin qu'il soit remis à l'acheteur ou au bénéficiaire le plus rapidement possible.

HSBC ETFs PLC

Siège social : 70 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Dublin, Irlande
Enregistrée en Irlande sous le numéro 467896 en tant que société d'investissement à capital variable
selon le principe de la ségrégation des engagements de ses fonds

Sauf définition contraire dans la présente, tous les termes commençant par une majuscule dans la présente doivent avoir le même sens que ceux qui figurent dans le dernier prospectus de HSBC ETFs plc (la « Société ») daté du 24 octobre 2025 (le « Prospectus »). Un exemplaire du Prospectus et du Supplément relatifs à HSBC MSCI INDONESIA UCITS ETF est disponible sur demande aux heures normales de bureau auprès de la Société ou du représentant local de la Société dans toute juridiction dans laquelle la Société est enregistrée aux fins de la distribution publique.

Les Administrateurs de la Société assument la responsabilité des informations contenues dans le présent document. À la connaissance des Administrateurs (qui ont pris toutes les mesures raisonnables pour s'en assurer), les informations contenues dans le présent document sont conformes aux faits et n'omettent aucun élément susceptible d'en affecter la portée.

OBJET : HSBC MSCI INDONESIA UCITS ETF (le « Fonds »)

Convocation d'une assemblée générale extraordinaire pour modifier l'objectif d'investissement du Fonds et notification du changement de dénomination du Fonds.

30 septembre 2026

Cher Actionnaire,

1. INTRODUCTION

La Société est agréée par la Banque centrale en tant que société d'investissement à capital variable et constituée selon les lois d'Irlande sous la forme d'une société à responsabilité limitée en vertu de la loi relative aux Sociétés de 2014 (Companies Act 2014) et des Réglementations des Communautés européennes (Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières) de 2011 (telles que modifiées) (les **Réglementations OPCVM**). La Société, organisée en tant que fonds à compartiments multiples, applique le principe de la ségrégation des engagements entre compartiments, le Fonds étant un compartiment de la Société.

L'objectif de cette lettre est de vous informer de ce qui suit :

- (i) l'assemblée générale extraordinaire (« **AGE** ») visant à examiner et voter une proposition de modification importante de l'objectif d'investissement du Fonds (la « **Modification importante** ») ; et
- (ii) la modification du nom du Fonds.

2. MODIFICATION IMPORTANTE DE L'OBJECTIF D'INVESTISSEMENT

2.1 *Changement de l'Objectif d'investissement*

L'objectif d'investissement actuel du Fonds consiste à répliquer les rendements de l'Indice MSCI Indonesia Index (l'« **Indice** »).

Récemment, un titre de l'Indice a vu sa pondération augmenter jusqu'à représenter une part importante de l'Indice, atteignant un niveau proche de la limite maximale autorisée par les limites de diversification, en vertu des Réglementations sur les

Enregistrée en Irlande. N° 467896

Suzanne Williams (Royaume-Uni), Feargal Dempsey, Eve Finn, Peter Blessing, Olga Maria de Tapia Visiedo (Espagne), Xavier Baraton (France)

La Société est réglementée par la Banque centrale d'Irlande.

OPCVM. La pondération de cette action au sein de l'Indice a donc conduit à un réexamen de l'Indice afin de s'assurer qu'il demeure adapté au Fonds.

À l'issue de ce réexamen, il est désormais proposé de modifier l'objectif d'investissement du Fonds afin que celui-ci vise à répliquer la performance de l'indice MSCI Indonesia Capped Index (l'« **Indice plafonné** »).

L'Indice plafonné est fondé sur l'Indice et reflétera les évolutions des sociétés qui le composent, mais les pondérations des actions seront plafonnées de sorte qu'elles ne dépassent pas les limites autorisées par les règles de diversification prévues par les Réglementations OPCVM. De plus amples informations sur les limites appliquées sont fournies dans la section ci-dessous intitulée « Description de l'Indice plafonné ».

Les investisseurs doivent noter que :

Sous réserve de l'approbation des Actionnaires, cette modification prendra effet à partir de la date de publication d'un Supplément mis à jour. La prise d'effet devrait avoir lieu le ou aux alentours du 11 novembre 2026 (la « **Date de prise d'effet** »).

Description de l'Indice plafonné

La présente section est un résumé des principales composantes de l'Indice et n'est pas une description complète de l'Indice plafonné.

L'Indice plafonné est fondé sur l'indice MSCI Indonesia (l'« **Indice parent** »), plus large, qui fournit une représentation du marché des actions d'Indonésie en ciblant toutes les sociétés dont la capitalisation boursière fait partie des premiers 85 % de leur univers de titres investissables, sous réserve d'une exigence de taille minimum globale. L'Indice parent repose sur la méthodologie des indices de marché mondiaux investissables de MSCI.

La composition de l'Indice plafonné est rééquilibrée tous les trimestres conformément aux règles publiées qui régissent la gestion de l'Indice plafonné, telles que définies par MSCI Inc. Lors de la sélection et à chaque rééquilibrage trimestriel de l'Indice plafonné, si la pondération de l'entité la plus importante du groupe est supérieure à 33 % dans l'Indice parent, sa pondération dans l'Indice plafonné sera plafonnée à 33 %. La pondération des composantes restantes sera relevée en conséquence, proportionnellement à leur pondération précédant le plafonnement. Si la pondération résultante de l'une des entités du groupe restantes est supérieure à 18 % de l'Indice plafonné, sa pondération dans l'Indice plafonné sera plafonnée à 18 %, tout en conservant la pondération de la plus grande entité du groupe à 33 %. Les composantes restantes sont pondérées en fonction de leurs capitalisations boursières flottantes ajustées applicables aux investisseurs étrangers comme un pourcentage de la pondération restante non plafonnée.

Quotidiennement, si la pondération de la principale composante de l'Indice plafonné augmente au-delà de 35 pour cent, sa pondération sera plafonnée à 33 pour cent. Quotidiennement, si la pondération des composantes restantes augmente au-delà de 20 pour cent, sa pondération sera plafonnée à 18 pour cent.

Toute modification relative aux sociétés composant l'Indice parent sera également reflétée dans l'Indice plafonné, conformément aux plafonds décrits dans la présente section.

2.2 Avis d'une AGE pour examiner et voter la Modification importante

Afin que la Modification importante soit approuvée par les Actionnaires, le Conseil a décidé de convoquer une AGE du Fonds au cours de laquelle une Résolution ordinaire d'approbation de la Modification importante sera proposée. Vous trouverez joint à cette lettre un avis d'AGE (« **Avis d'AGE** ») qui se tiendra dans les bureaux de Matheson LLP, 70 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Dublin, Irlande, le 30 octobre 2026, à 10 h 00 (heure irlandaise).

Veillez noter que vous ne pouvez assister et voter à l'AGE (ou à tout ajournement de celle-ci) que si vous êtes un Actionnaire inscrit à la clôture des opérations le 1^{er} octobre 2026 (la « **Date d'enregistrement** »). Étant donné que la Société utilise le modèle de règlement ICSD et que HSBC Issuer Services Common Depositary Nominee (UK) Limited est l'unique Actionnaire inscrit au registre, les investisseurs du Fonds doivent soumettre leurs instructions de vote par l'intermédiaire de l'ICSD concerné ou du membre concerné de l'ICSD (tel qu'un dépositaire central de titres, un courtier ou un mandataire local). Si un investisseur a investi dans le Fonds par l'intermédiaire d'un courtier/négociant/autre intermédiaire, l'investisseur doit contacter cette entité pour lui fournir ses instructions de vote.

2.3 *Formulaire de procuration/Actionnaires ne pouvant pas assister à l'AGE*

Le formulaire de procuration accompagnant l'Avis d'AGE doit être complété et renvoyé, conformément aux instructions, par la poste au Secrétaire général de la Société à l'adresse suivante : Matheson LLP, 70 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Dublin, Irlande. Les Actionnaires peuvent également adresser leur procuration par e-mail au Secrétaire général à l'adresse HSBCCoSec@matheson.com, le plus rapidement possible et dans tous les cas, pas moins de 48 heures avant la tenue de l'AGE (soit à 10 h 00, heure irlandaise, à la Date de prise d'effet).

2.4 *Re-convocation de l'AGE*

S'il s'avère nécessaire de convoquer à nouveau l'AGE faute de quorum, les Actionnaires sont informés que l'assemblée ainsi reconvoquée se tiendra le 6 novembre 2026 à 10 h 00 (heure irlandaise).

2.5 *Remboursement des Actions*

Les Actionnaires qui ne souhaitent pas rester actionnaires du Fonds à la suite de l'introduction de la Modification importante (si la résolution est approuvée) auront la possibilité de faire racheter leurs Actions n'importe quel Jour de transaction avant la Date de prise d'effet en contactant l'Agent administratif de sorte que ce dernier reçoive la demande de rachat écrite avant l'Heure limite de transaction pour le Jour de transaction concerné.

3. **MODIFICATION DU NOM DU FONDS**

Il est prévu de modifier le nom du Fonds en « HSBC MSCI INDONESIA CAPPED UCITS ETF » afin de mieux refléter l'objectif d'investissement du Fonds sous réserve de l'approbation des Actionnaires.

Si vous avez des questions concernant ces points, vous pouvez soit nous contacter à l'adresse susmentionnée, soit contacter votre conseiller en placements.

Nous vous invitons à prendre le temps d'étudier ces informations car elles sont importantes.

Nous vous invitons à contacter votre conseiller financier habituel et nous vous rappelons la nécessité et l'importance de bien prendre connaissance du document d'information clé.

Je vous prie d'agréer, cher Actionnaire, mes sincères salutations.

Peter Blessing

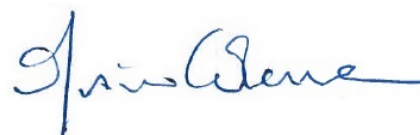
Administrateur
Au nom et pour le compte de
HSBC ETFs plc

HSBC ETFs PLC
(LA « SOCIÉTÉ »)
AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DES ACTIONNAIRES DE
HSBC MSCI INDONESIA UCITS ETF
(LE « FONDS »)

CE DOCUMENT EST IMPORTANT ET REQUIERT VOTRE ATTENTION IMMÉDIATE. Si vous avez des doutes quant aux démarches que vous devriez entreprendre, nous vous conseillons de consulter votre courtier, avocat, comptable ou autre conseiller professionnel.

AVIS EST DONNÉ PAR LES PRÉSENTES qu'une Assemblée générale extraordinaire (« AGE ») des actionnaires du Fonds se tiendra dans les bureaux Matheson LLP, 70 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Dublin, Irlande, le 30 octobre 2026 à 10 h 00 (heure irlandaise) pour statuer sur la résolution mentionnée ci-dessous et, si elle est jugée adéquate, l'adopter en tant que Résolution ordinaire. Ci-joint figure également un formulaire de procuration afin que vous puissiez voter sur les points à l'ordre du jour de l'AGE. Seuls les Actionnaires enregistrés en tant qu'actionnaires du Fonds à la date de cet avis auront le droit de participer et de voter à l'AGE du Fonds.

Résolution ordinaire : Approbation des modifications apportées à l'objectif d'investissement du Fonds comme il est précisé en détail dans l'annexe ci-jointe intitulée « Ordre du jour spécial – Résolution ordinaire ».



Au nom et pour le compte du Conseil d'administration
Matsack Trust Limited
Secrétaire

Siège social
70 Sir John Rogerson's Quay
Dublin 2
Dublin
Irlande

Numéro de société 467896

30 septembre 2026

Remarques :

- 1. Veuillez noter que vous ne pouvez assister et voter à l'AGE (ou à tout ajournement de celle-ci) que si vous êtes un Actionnaire inscrit à la clôture des opérations le 1^{er} octobre 2026 (la « Date d'enregistrement »). Étant donné que la Société utilise le modèle de règlement International Central Securities Depositary (ICSD) et que HSBC Issuer Services Common Depositary Nominee (UK) Limited est l'unique Actionnaire inscrit au registre, les investisseurs du Fonds doivent soumettre leurs instructions de vote par l'intermédiaire de l'ICSD concerné ou du membre concerné de l'ICSD (tel qu'un dépositaire central de titres, un courtier ou un mandataire local). Si un investisseur a**

investi dans le Fonds par l'intermédiaire d'un courtier/négociant/autre intermédiaire, l'investisseur doit contacter cette entité pour lui fournir ses instructions de vote.

2. Les procurations doivent être envoyées au Secrétaire général de la Société à l'adresse suivante : Matsack Trust Limited, 70 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Dublin, Irlande. Vous pouvez également envoyer les procurations par e-mail au Secrétaire général de la société à l'adresse suivante : HSBCCoSec@matheson.com. Pour pouvoir être considérés comme valides, les procurations et les pouvoirs en vertu desquels elles sont signées doivent parvenir au Secrétaire général de la Société au moins 48 heures avant la date de l'Assemblée (soit à 10 h 00, heure irlandaise, le 28 octobre 2026).

HSBC ETFs PLC
(LA « SOCIÉTÉ »)
FORMULAIRE DE PROCURATION
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DE
HSBC MSCI INDONESIA UCITS ETF
(LE « FONDS »)

Je/Nous, soussigné(s),

.....
(En majuscules)

de.....
membre(s) de HSBC MSCI INDONESIA UCITS ETF, désigne/désignons le Président de l'Assemblée
ou à défaut un représentant autorisé de Matsack Trust Limited OU à défaut (voir note)

.....
(En majuscules)

de.....

pour me/nous représenter et voter à ma/notre place et en mon/notre nom à l'Assemblée générale
extraordinaire du Fonds qui doit se tenir dans les bureaux de Matheson LLP, 70 Sir
John Rogerson's Quay, Dublin 2, le 30 octobre 2026 à 10 h 00 (heure irlandaise) et à toute reprise de
celle-ci en cas d'ajournement.

En cochant avec le signe (✓) les cases prévues à cet effet, veuillez indiquer le sens dans lequel vous
voudriez exprimer votre vote. À défaut, votre mandataire votera comme il l'entendra. Si un
représentant attitré de Matsack Trust Limited a été désigné comme mandataire, il votera comme
indiqué ci-dessus et l'actionnaire s'engage par la présente à protéger le représentant autorisé de
Matsack Trust Limited de tout préjudice que celui-ci pourrait éventuellement subir ou de toute
responsabilité susceptible de lui incomber pour avoir agi de bonne foi dans le cadre de la présente
procuration.

RÉSOLUTION ORDINAIRE	POUR	ABSTEN TION	CONTRE
Modification de l'objectif d'investissement du Fonds comme il est précisé en détail dans l'annexe ci-jointe intitulée « Ordre du jour spécial – Résolution ordinaire ».			

Daté du :

Nom et adresse de l'Actionnaire

Signature de l'Actionnaire

Nom et adresse de l'Actionnaire

Signature de l'Actionnaire

Nom et adresse de l'Actionnaire

Signature de l'Actionnaire

Nom et adresse de l'Actionnaire

Signature de l'Actionnaire

Remarques :

- (a) **Veuillez noter que vous ne pouvez assister et voter à l'AGE (ou à tout
ajournement de celle-ci) que si vous êtes un Actionnaire inscrit à la clôture des
opérations le 1^{er} octobre 2026 (la « Date d'enregistrement »). Étant donné que la**

Société utilise le modèle de règlement International Central Securities Depository (ICSD) et que HSBC Issuer Services Common Depositary Nominee (UK) Limited est l'unique Actionnaire inscrit au registre, les investisseurs du Fonds doivent soumettre leurs instructions de vote par l'intermédiaire de l'ICSD concerné ou du membre concerné de l'ICSD (tel qu'un dépositaire central de titres, un courtier ou un mandataire local). Si un investisseur a investi dans le Fonds par l'intermédiaire d'un courtier/négociant/autre intermédiaire, l'investisseur doit contacter cette entité pour lui fournir ses instructions de vote.

- (b) Le formulaire de procuration doit être remis sous sceau ou signé pour le compte de HSBC Issuer Services Common Depositary Nominee (UK) Limited par un fondé de pouvoir ou par un dirigeant dûment autorisé de l'Actionnaire.
- (c) Pour pouvoir être considérés comme valides, cette procuration et le pouvoir en vertu duquel elle est signée doivent parvenir au Secrétaire général à l'adresse suivante : Matsack Trust Limited, 70 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Dublin, Irlande. Vous pouvez également envoyer les procurations par e-mail au Secrétaire général de la Société à l'adresse suivante : HSBCCoSec@matheson.com. Pour pouvoir être considérés comme valides, les procurations et les pouvoirs en vertu desquels elles sont signées doivent parvenir au Secrétaire général de la Société au moins 48 heures avant la date de l'Assemblée (soit à 10 h 00, heure irlandaise, le 28 octobre 2026).
- (d) Si un représentant autorisé de Matsack Trust Limited est désigné comme mandataire, ce dernier votera comme indiqué ci-dessus. En l'absence d'instructions, le mandataire votera en faveur des résolutions. L'actionnaire s'engage par la présente à protéger Matsack Trust Limited et ses représentants attitrés de tout préjudice éventuellement subi par ceux-ci ou de toute responsabilité susceptible de leur incomber pour avoir agi de bonne foi dans le cadre de cette procuration.
- (e) Le fait qu'une personne ayant le droit de recevoir une convocation à l'Assemblée générale extraordinaire ne l'ait pas reçue par omission involontaire ou ne l'ait pas reçue pour toute autre raison n'invalidera pas les délibérations de l'Assemblée générale extraordinaire.

Annexe 1

Ordre du jour spécial – Résolution ordinaire

Points à examiner et, s'ils sont jugés appropriés, à adopter sous forme de Résolution ordinaire :

Suppression de l'objectif d'investissement du Fonds, dans son intégralité, et substitution de ceux-ci par le texte suivant :

« L'objectif d'investissement du fonds est de calquer la performance des plus grandes entreprises cotées en bourse en Indonésie.

Annexe 2
Codes ISIN

HSBC MSCI Indonesia UCITS ETF	IE00B46G8275
-------------------------------	--------------